

REUNION DU 11 DECEMBRE 2024
DU COMITE SYNDICAL SEURRE VAL DE SAONE
A LA SALLE DES FETES DE PAGNY LE CHATEAU

COMPTE RENDU

Sous la Présidence de : Sébastien BELORGEY

Présents :

Marc JAUDAUX – Dominique CAIRE - Alain PAUTET – François PERRIN – Laurence JACOTOT –Honorine DUBIEF – Denis MALUTA – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Jean Marie BAULAND – Jean-Paul VIVIEN – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Pascal JEANNIARD – Céline GILARDET – Jean BUFFENOIR – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – Romain MYOTTE – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Henri MAUCHAMP – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Alain BECQUET – Jack DUBIEF

S'étaient excusés : Thierry MINET (pouvoir à M. VALENTIN) – Sophie CHAVATTE – François LORENZI (pouvoir à M. MAUCHAMP)

Etaient absents : Yves EUVRARD – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Sébastien FAGOT – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Aurore MOLARD – Matthieu MICHAUD - Martine DECHAUD – Jocelyne LECLERC – Nicolas GAUTHRON – Sébastien DELACOUR – François VARIOT – Rachel BARBIER - Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

M. le Président remercie la commune de Pagny-le-Château et son conseil municipal pour le prêt de la salle des fêtes.
Il énumère les pouvoirs donnés.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. BELORGEY sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance : M. VALENTIN se porte volontaire.

Les membres du comité valident cette désignation à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 19 septembre 2024

Le compte rendu du conseil du 19 septembre 2024 a été joint à l'ordre du jour.

Les délégués approuvent, à la majorité, le compte rendu du conseil précédent.

Abstention : M. MYOTTE.

3. Communication au conseil syndical de la décision prise par délégation de pouvoir au Président

• **Décision du Président 2024_04 :**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant les travaux de réfection à réaliser sur les réservoirs de Seurre et Bagnot ;

Considérant le besoin d'un coordonnateur SPS pour assurer le suivi du chantier concernant le respect des mesures de sécurité ;

Le Président DECIDE :

- De signer le devis de l'entreprise BOURGOGNE FRANCHE COMTE SPS d'un montant de 1 007.39 € HT.

Les membres du comité prennent acte de cette décision.

4. Approbation du schéma de distribution d'eau potable

M. BUFFENOIR précise que la commune de Lanthès n'a pas de PLU mais une carte communale. Il demande s'il est possible d'émettre des réserves sur ce zonage.

M. BELORGEY explique que ce document sera révisé en cas de modification des parcelles urbanisables. Le zonage est en lien direct avec les documents d'urbanisme. En cas de demande de branchement, SAUR est sollicitée.

M. BELORGEY rappelle l'importance de bien communiquer au Syndicat les projets de travaux de voirie.

Mme FOURNIER-BONNIN demande quel retour doit être fait au Syndicat à la suite de la réception du zonage pour sa commune.

Mme DUCOS précise que chaque commune doit faire part au Syndicat de ses remarques en cas d'erreur ou de non-respect des documents d'urbanisme en vigueur. L'objectif est de faire remonter ces remarques au bureau d'étude ALTEREO pour que les modifications soient réalisées.

M. BELORGEY ajoute que ce schéma doit être réalisé pour respecter le Code Général des Collectivités Territoriales.

M. BUFFENOIR s'interroge sur le projet de construction d'un hangar. Une bâche incendie est présente à proximité. Il demande si la bâche doit impérativement être remplie par de l'eau du réseau d'eau potable.

M. BELORGEY répond qu'il est seulement nécessaire d'utiliser de l'eau claire.

M. BECQUET demande si la parcelle située en face du cimetière, habitée par des gens du voyage, est raccordée au réseau d'eau potable. SAUR sera sollicitée.

M. BECQUART demande l'intérêt de la réalisation de ce schéma de distribution.

M. BELORGEY répond qu'il permet de limiter les extensions et d'avoir une vision de l'urbanisation du territoire.

Il rappelle son souhait de garder l'excédent de fonctionnement du Syndicat pour gérer une situation d'urgence si besoin était.

M. BECQUET demande si l'étude de transfert de la compétence d'eau potable a été reprise.

M. BELORGEY précise que non.

Les délégués valident à l'unanimité le schéma de distribution d'eau potable (accord de principe).

5. Redevances Agence de l'eau

Mme FOURNIER-BONNIN demande comment cette redevance sera redistribuée sur notre secteur.

M. BELORGEY précise qu'il s'agit du même principe que pour l'assainissement.

M. MAUCHAMP demande si cette redevance est facturée en cas d'installation d'assainissement non collectif. Après vérification, la redevance pour « performance des réseaux d'assainissement » s'appliquera seulement sur les factures des abonnés disposant d'un branchement au réseau d'assainissement collectif d'eau usées.

M. BECQUART demande le pourcentage redistribué sur la part prélevée.

M. BELORGEY précise que l'Agence de l'eau subventionne beaucoup les projets du Syndicat.

Mme FOURNIER-BONNIN demande s'il est possible d'avoir l'information concernant l'utilité de cette redevance.

M. BELORGEY répond que oui. Il ajoute que le Syndicat a fait le choix de la sécurité avec l'adhésion au projet de la Boucle des Maillys. Il précise qu'une réunion a eu lieu récemment et que le reste à charge pour la réalisation

des travaux serait d'environ 2.3 M€ HT.

Les délégués valident à l'unanimité l'application de cette redevance sur la facture d'eau de chaque usager.

6. Devis SAUR/SADE

M. BECQUART précise que toutes les délibérations relatives à ce projet ont été prises lors du dernier conseil municipal de Pagny le Château.

Mme DUCOS précise qu'une convention sera nécessaire entre la commune et le Syndicat pour la gestion des arbres à abattre.

Les délégués valident à l'unanimité les 2 devis.

7. Questions diverses

M. BECQUET évoque le devis établi par SAUR pour la réalisation de 2 branchements d'eau potable Rue de la République à Seurre. Il précise que les prix appliqués sont trop élevés par rapport aux devis proposés par les prestataires extérieurs.

Le devis a été transmis au Syndicat. Après vérification, les prix unitaires correspondent au Bordereau des Prix Unitaires définis dans le contrat de DSP.

M. BUFFENOIR félicite l'équipe de la SADE pour les travaux réalisés au Meix à Lanthès.

M. VALENTIN remercie la SAUR et Mme DUCOS pour la prise en charge rapide de la fuite à Jallanges.

Mme FOURNIER-BONNIN demande comment faire pour la gestion de la défense incendie.

M. PERRIN précise, qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, le SDIS pourra réaliser les contrôles des poteaux incendie à un prix abordable. Il y aura probablement une réunion début janvier pour évoquer ce sujet.

M. MAUCHAMP ajoute que le diamètre des canalisations est insuffisant.

M. BELORGEY indique que le Syndicat n'est pas responsable de cette compétence. Il ajoute que le débit dans les canalisations est suffisant pour l'alimentation en eau potable.

M. CHAPUIS précise que les solutions possibles sont la mise en place de forage ou la création de plateforme pour prélever dans la Saône.

En l'absence de questions, la séance est levée à 21h10.